

Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes

Prime à l'embauche, apprentissage, service civique, formation à des métiers d'avenir, parcours d'insertion... le plan #1jeune1solution, c'est une série de mesures pour accompagner massivement et efficacement les jeunes pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et la crise économique qui en découle.



Les Missions Locales informent et accompagnent gratuitement les employeurs dans leurs recrutements.

En tant que membre du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales mobilisent les politiques publiques de l'emploi pour optimiser vos recrutements et permettre aux jeunes que nous accompagnons de devenir vos prochains collaborateurs.

Vos interlocuteurs :
Mission Locale Rhône Sud

Karine GALEA
Chargée de projet Emploi
Tél. 06 71 29 20 45

Alexandre BRIHI
Chargé de projet Alternance
Tél. 06 25 58 82 95

Site internet

**Vous êtes à la recherche
de vos futurs
collaborateurs**


1 jeune 1 solution

avec la Mission Locale
**Découvrez toutes les mesures
du plan 1 jeune 1 solution
pour vous aider à recruter
plus facilement**




Missions Locales
Auvergne-Rhône-Alpes




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Missions Locales vous accompagnent dans votre recrutement

AIDES À L'EMBAUCHE

AIDES - DE 26 ANS

CONDITIONS

- Employeurs et associations sans limite de taille
- > Embaucher un jeune – 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

AIDE FINANCIÈRE



Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**

Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

APPRENTISSAGE

CONDITIONS

- Employeurs < à 250 salariés, sans condition
- Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%
- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

AIDE FINANCIÈRE



5 000 € pour les -18 ans année 1

8 000 € pour les 18 ans et + année 1

En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

PROFESSIONNALISATION

EMPLOIS FRANCS

CONDITIONS

- Entreprises et associations
- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI

CONTRATS AIDÉS

CUI-CAE PEC JEUNES

CONDITIONS

- Employeurs secteur non marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



65% du SMIC dans la limite de 24 h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

CUI-CIE JEUNES

CONDITIONS

- Employeurs du secteur marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



47% du SMIC dans la limite de 30h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)



jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum
17 000 € pour un CDI sur 3 ans maximum

